Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260303-2026006-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
24.02.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	12
Votants	12

OBJET
Approbation du Compte Financier Unique.
Budget Commune.
2026 – 006

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 3 mars à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie – LUNEL Jean-Claude – DUDOUS Philippe – BOITOUT Guillaume – BRIOU Hervé – COUPEL Florian – COUSSOT Guillaume –
De CONIAC Elodie – MOLON Nathalie – PELTIER Amandine – PONCELET Christelle –

Absent :
Absents excusés : Mme GOUABLIN Sylvie –

Mme BALDINI Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

Approbation du Compte Financier Unique.
Budget Commune.
2026 – 006

M. Le Maire HAMON Jean-Charles se retire de la séance.
M. Le Maire est remplacé par M. Bazin Bruno 1er adjoint délibérant sur l'approbation du CFU dressé par M. Hamon Jean-Charles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3.
Expérimentation Compte Financier Unique candidature retenue en date du 26/07/2021,
Vu la délibération du 07 septembre 2021 N°2021 - 040 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).
Vu la convention relative à l'expérimentation signée avec les services de l'Etat et l'accord du comptable le 16 septembre 2021.
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de La Bosse-de-Bretagne.
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de La Bosse-de-Bretagne.
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux de contributions et produits afférents.
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260303-2026006-DE

Considérant les éléments susvisés ;
Le compte financier unique de la commune de La Bosse de Bretagne, peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	642 142.13€	64 048.15€
Recettes	559 777.15€	133 694.49€
Reste à réaliser	0.00€	20 650.00€
Résultat Reporté	156 890.54€	- 54 243.79€
Résultat exercice	- 82 364.98€	69 646.34€
Résultat	74 525.56€	15 402.55€
Résultat cumulé	74 525.56€	36 052.55€

Après avoir délibéré, le conseil municipal
12 voix pour

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance,
Mme BALDINI Stéphanie.

Le 1er adjoint,
M. BAZIN Bruno.

MAIRIE DE LA BOSSE DE BRETAGNE
ILLE et VIL AINE